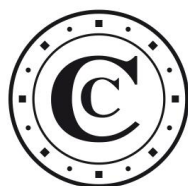


Cour des comptes



RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS,
ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS

LA RÉPARTITION DES ZONES DE COMPÉTENCE ENTRE LA POLICE ET LA GENDARMERIE NATIONALES

Une cartographie figée,
des transferts à relancer

Rapport public thématique

Janvier 2025

RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS, ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS

**Réponse reçue
à la date de la publication (13 janvier 2025)**

Réponse du ministre de l'intérieur	4
--	---

RÉPONSE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Vous m'avez fait adresser le 14 novembre dernier le rapport public thématique de la Cour sur les répartitions territoriales police et gendarmerie en m'annonçant sa publication prochaine. Je vous en remercie.

Comme vous me le proposez, je, souhaite que la publication à venir mentionne que le ministre de l'intérieur a pris connaissance avec intérêt de ce rapport de la Cour.

Lors de mon intervention à l'École militaire le 14 novembre dernier devant les préfets, les directeurs départementaux et interdépartementaux de la Police nationale, et les commandants de groupements départementaux de gendarmerie, j'ai déjà annoncé des décisions en rapport avec l'organisation territoriale des forces de sécurité intérieure :

- le lancement d'une évaluation de la mise en de la récente réforme de la Police nationale, la plus importante conduite depuis la création de cette institution en 1966 ;*
 - la poursuite de la création des 238 nouvelles brigades territoriales de gendarmerie annoncées par mon prédécesseur.*
-